



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2019 A 18 HEURES 30 AU SIEGE DE LA C.C.P.C. ORDRE DU JOUR

- Intervention de Mme Emilie MILLION BONDAZ, cheffe d'escadron, commandant la Compagnie de Saint-Julien-en-Genevois
- Intervention de Mme Laurence GARIGLIO, Comptable public Responsable du centre des Finances publiques de la Trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois

¶¶¶

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président est tenu de rendre compte au Conseil communautaire des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées. En l'état, les décisions ci-après ont été prises sur délégation depuis le dernier Conseil.

- **Modification par avenant n° 1 du marché public relatif aux prestations topographiques et de récolements**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil a attribué, par délibération n° 2018-110 du 28 août 2018, un accord-cadre à bons de commande de prestations topographiques et de récolements au groupement d'opérateurs économiques SCP Bernard NACHON (mandataire), SARL MAGNANT-PERILLAT et CICL. Par courriel en date du 7 février 2019, la Communauté de Communes a été informée de la cession au 8 janvier 2019 des actifs de la société SCP Bernard NACHON au profit de la société SAS Justin PERNOD GEOMETRE-EXPERT.

Monsieur le Président indique que cette cession d'actifs implique le transfert automatique du contrat actuel à la société SAS Justin PERNOD GEOMETRE-EXPERT, sans remettre en cause la participation de la SARL MAGNANT-PERILLAT et de CICL au groupement d'opérateurs économiques. Après avoir vérifié les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles du nouveau titulaire, Monsieur le Président informe qu'il a signé le 19 février dernier un avenant de transfert du contrat avec la SCP Bernard NACHON et la SAS Justin PERNOD GEOMETRE-EXPERT en application de la délibération citée plus haut. Il précise que cet avenant est sans incidence sur le montant estimatif du marché public initial.

- **Marché public pour la fourniture de titres-restaurants pour les agents de la CCPC**

Monsieur le Président expose qu'une consultation relative à la fourniture de titres-restaurants pour les agents de la Communauté de Communes a été lancée selon une procédure adaptée le 22 novembre 2018 (articles 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics). Deux propositions ont été remises à la date limite fixée pour la remise des offres.

Monsieur le Président expose qu'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition de l'entreprise UP a été retenue pour un montant de 0 €, incluant une variante à l'initiative de l'acheteur relative à l'apposition du logo de la CCPC sur les titres-restaurants papiers et cartes de paiement. Il précise que pour ce type de marché public, les opérateurs assurent généralement leur rémunération grâce aux recettes tirées de la publicité qu'ils diffusent aux moyens de leurs titres-restaurants, ainsi qu'aux commissions prélevées sur les commerçants.

Le marché public a été attribué et signé le 19 février 2019 pour une durée d'un an reconductible une fois de manière tacite.

- **Marché public pour l'acquisition d'un véhicule léger**

Monsieur le Président expose qu'une consultation directe relative à l'acquisition d'un véhicule léger a été lancée auprès de 3 entreprises (garages CITROËN à CRUSEILLES, PEUGEOT à CRUSEILLES et RENAULT à COPPONEX) le 29 janvier 2019 en application des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Monsieur le Président expose qu'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition de l'entreprise PEUGEOT (groupe BERNARD) a été retenue pour un montant de 14 216,33 € TTC, frais d'immatriculation inclus. Le véhicule commandé est une PEUGEOT 208 Active Blue HDI 5 portes, comprenant en option 4 roues hiver Michelin Alpin.

Le marché public a été attribué et signé le 26 mars 2019.

- **Dégât causé par la foudre sur l'éclairage du Pont piétonnier de la Caille - Acceptation d'une indemnité d'assurance**

L'éclairage du pont piétonnier de la Caille a été endommagé par la foudre courant juin 2018. Une déclaration de sinistre a été effectuée en août 2018 auprès de l'assureur BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE au titre des dommages aux biens.

Après expertise (visite le 19 octobre 2018), les dommages ont été estimés à 4 979,68 € TTC, vétusté et franchise contractuelle déduites. L'indemnité du même montant a été acceptée le 22 novembre 2018.

- **Vol d'un véhicule Citroën C3 - Acceptation d'une indemnité d'assurance et signature d'un avenant au marché d'assurance parc véhicules moteurs**

Un véhicule de la CCPC stationné au siège de la CCPC, à savoir une Citroën C3 (AT-209-AX), a été volé début novembre 2018. Ce véhicule avait été mis en circulation le 31 mai 2010. Une déclaration de sinistre a été effectuée le 13 novembre 2018 auprès de l'assureur SMACL au titre de l'assurance du parc automobile.

Après expertise le 18 décembre 2018, l'indemnisation a été évaluée à 3 210,83 € TTC. L'indemnité du même montant a été acceptée le 4 février 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du marché public conclu avec la SMACL pour l'assurance du parc véhicules moteurs de la CCPC (lot 3), un avenant n° 3 a été signé par le Président le 14 mars 2019 pour retirer le véhicule volé du contrat.

- **Régie de recettes pour la taxe de séjour**

Monsieur le Président a signé en date du 19 février 2019 une décision de mise en place de **régie de recettes pour la taxe de séjour**, abrogeant celle du 10 décembre 2018.

Afin de pouvoir percevoir la taxe de séjour via la plateforme de paiement en ligne auprès des hébergeurs dès le mois d'avril, il est nécessaire d'apporter à la régie les modifications suivantes :

- ouverture d'un compte DFT-NET,
- possibilité de paiement par carte bancaire.

- **Régie transports scolaires**

Monsieur le Président a également signé une décision de mise en place d'une régie de recettes transports scolaires en date du 22 février 2019 abrogeant la délibération du 6 août 1991. La Région, Autorité Organisatrice de Premier Rang des Transports scolaires met en place un logiciel de gestion des inscriptions qui permettra aux habitants du Pays de Cruseilles de s'inscrire en ligne dès la fin du mois d'avril 2019. Dans ce cadre, il est nécessaire de donner la possibilité au régisseur d'ouvrir un compte DFT-NET et de pouvoir encaisser les paiements par carte bancaire.

§§§

Approbation du procès-verbal du 19 février 2019

DELIBERATIONS

**FINANCES**

1. VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2019
2. VOTE DU TAUX 2019 DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES
3. VOTE DES SUBVENTIONS EXERCICE 2019
4. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASE DE CRUSEILLES
5. CONVENTION D'OBJECTIFS ETE DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DE CRUSEILLES
6. CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L ADMR
7. CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « LA FONTAINE » VERSEMENT D'UNE AIDE A LA COMMUNE DE VILLY LE BOUVERET EN APPLICATION DU PLH
8. CENTRE NAUTIQUE DE L'ESPACE BERNARD PELLARIN TARIFICATION 2019
9. CENTRE NAUTIQUE DE L'ESPACE PELLARIN CARTES RESERVEES SAISON 2019

10. AVENANT N°3 A LA CONVENTION FINANCIERE FIXANT LES MODALITES D'EXECUTION D'UNE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL PASSEE PAR LA COMMUNE DE CUVAT SECTEUR CHAUSSE

### **ADMINISTRATION GENERALE**

11. CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES ACTIONS « PLATEAU DES BORNES » GEMAPI SECONDE TRANCHE 2017-2019

### **DRH**

12. SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

### **PETITE ENFANCE**

13. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « BRIN DE MALICE »
14. RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) 2019 - 2022

### **COMMANDE PUBLIQUE**

15. MODIFICATION N°1 DE MARCHE PUBLIC PAR AVENANT POUR LES TRAVAUX D'INTERCONNEXION AVEC LES RESEAUX D'EAU POTABLE DU GRAND ANNECY ET DE LA CC FIER ET USSES - LOT N°2 INTERCONNEXION AVEC LE GRAND ANNECY TRANCHE N°3 »
16. ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX SUR RESEAUX HUMIDES A ST-SYMPHORIEN - ANDILLY
17. CONVENTION DE COMAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AU LIEU-DIT CHEZ BRETTON A CERNEX
18. MODIFICATION N°1 PAR AVENANT DU MARCHE PUBLIC POUR LE TRANSPORT, L'EVACUATION ET LE TRAITEMENT DU TRI SELECTIF - CHANGEMENT D'INDICE DE REVISION DES PRIX
19. CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES DE TRANSFERT ET/OU TRI DE DECHETS
20. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE RESEAUX HUMIDES ET SECS SUR LA ROUTE DES VOISINS A CUVAT DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CAO AD HOC
21. MODIFICATIONS DE MARCHES PUBLICS PAR AVENANTS POUR LA REALISATION D'UNE 5EME CLASSE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE A VOVRAY-EN-BORNES
22. AUTORISATION ANTICIPEE DE SIGNATURE DU MARCHE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DE RENOUELEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA ROUTE DU SUET A CRUSEILLES

**FONCIER**

23. ACQUISITION FONCIERE A VOVRAY EN BORNES

**SERVICES TECHNIQUES**

24. APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE VOVRAY EN BORNES

25. APPROBATION DU ZONAGE ASSAINISSEMENT DE SAINT BLAISE

**QUESTIONS DIVERSES**

CHOIX DU MODE DU COLLECTE DES DECHETS (DELIBERATION NON SOUMISE AU CONTROLE DE LEGALITE)